

## Heritage, heritier se manifeste 3ans aprés le déces de mon pere

## Par titoine35, le 18/04/2015 à 15:28

Bonjour, mon père d'origine algérienne arrive en France en 04 1947, il se marie avec ma mère en 1960 et ont 7 enfants, maman décédé puis papa décède en 2012. Ont passe chez le notaire Ya partage et il reste plus que la maison a vendre.

Puis soudain coup de théâtre le notaire nous appelle car quelqu'un c'est manifesté pour l'héritage !!!!

Donc le notaire nous demande si on savait que notre père avais eu un autre enfant , surprise!! aucun de nos parents nous en a parlé .

Mon père avais 21 ans quand il est arriver en France et n'est jamais retourné en Algérie il a eu la nationalité française en 1973 et a eu une vie normal jusqu' a sont décès.

Le notaire nous montre un acte de naissance établit le 06/06 1947. De plus un acte de mariage de 1943 non divorcée alors qui c'est remarier en France en 1960 .

Mes questions sont : ce double mariage sans avoir divorce en Algérie est il valide en France et quel conséquence sur la succession ?

et la personne qui ce dit sa fille née le 6/06 1947 a quel droit sur la succession ? du fait qu'il l'a pas reconnue car il état en France le 25/04/1947 mais qu'il était mariée en Algérie ?